

## LA STRATÉGIE VACCINALE COVID à la Fondation ANAIS

### PREMIÈRE ÉTAPE DE VACCINATION

Suite au communiqué de la Fondation ANAIS du 05/01/2021 et des dernières annonces gouvernementales, la première phase de vaccination initialement programmée dans nos 5 EHPAD, est étendue aux 6 FAM et 4 MAS ANAIS.

### PRÉPARATION DE LA VACCINATION

#### Mise en place des instances de pilotage

En préparation de la vaccination, l'Établissement doit :

- constituer un comité de pilotage chargé notamment de l'information sur la vaccination
- désigner un professionnel de santé référent en cas d'absence de Médecin coordonnateur
- désigner un Coordonnateur pour les questions logistiques et administratives.

#### Planification de la vaccination

L'Établissement doit planifier le déroulement de la campagne en fonction des dates de livraison communiquées par l'ARS :

- recensement des volontaires à la vaccination, information des partenaires, professionnels, résidents, familles
- organisation des visites pré-vaccinales 5 jours avant la vaccination et prescriptions pour les personnes accompagnées, orientation des professionnels vers leur Médecin traitant pour les visites pré-vaccinales, organisation des séances de vaccination. Le consentement et les informations liées à la vaccination sont à consigner par le Médecin dans le Dossier Médical et sur «VACCIN COVID».
- identification des moyens nécessaires pour les séances de vaccination : professionnels de santé, consommables
- élaboration de la liste des personnes à vacciner (informations confidentielles remontées au Médecin référent de la vaccination, par les Médecins consultés)

- communication des besoins en doses minimum 3 jours avant la livraison (via e-Dispostock pour les Établissements disposant d'une PUI sinon via l'officine référente), confirmation des dates de livraison.

### LES SÉANCES DE VACCINATION

Lors de la **livraison** des consommables et des doses, l'Établissement doit s'assurer de la conformité des produits reçus et organiser le stockage approprié (enceinte réfrigérante, suivi de la température, mise en sécurité du stock...).

La **séance** se fait en présence du Médecin référent COVID, d'un Infirmier et d'un Aide-Soignant ou Agent de Service Intérieur. La préparation est assurée par un Infirmier dédié. Le Médecin référent COVID revoit la personne avant la vaccination, le consentement est enregistré dans le Système d'Information de l'Établissement. L'Infirmier ou le Médecin mesure les paramètres (température, pouls, tension artérielle, saturation O2) avant le vaccin. L'injection est réalisée par l'Infirmier selon un mode opératoire défini, après vérification de l'identité et des contre-indications. Les doses injectées sont tracées par un Médecin sur l'application «Vaccin COVID».

Les personnes vaccinées font l'objet d'une surveillance 1/4 d'heure après la vaccination.

Entre 19 et 28 jours selon les vaccins, l'Établissement reçoit les deuxièmes doses à administrer, selon le même mode opératoire que la première injection. En plus des doses de rappel, l'Établissement reçoit une dotation de doses complémentaire pour des personnes ayant décidé de recevoir la première dose du vaccin entre temps.

En cas de doses non utilisées à la fin d'une séance, l'Établissement peut proposer aux professionnels ne faisant pas partie de la phase de vaccination en cours de recevoir le vaccin (sous réserve de visite pré-vaccinale et dans le respect de l'ordre des phases de vaccination).

## LA FONDATION ANAIS

La Fondation ANAIS accompagne le parcours de vie des personnes en situation de handicap ou de dépendance depuis 1954.

**Nos moyens d'action et d'insertion ?** La promotion, la création et la gestion d'institutions, services, organisations ou établissements sociaux, médico-sociaux ou sanitaires.

#### Nos domaines d'activité stratégiques ?

- ANAIS Médico-Social : *Enfance & Éducation Spécialisée - Habitat & Vie Sociale - Thérapeutique & Soins - Personnes âgées*
- ANAIS Entreprise : *Action pour l'insertion professionnelle par l'activité économique*

**Typologies de handicaps accueillis ?** Déficience intellectuelle, affection de la santé mentale, autisme, polyhandicap et handicaps associés.

**Agir pour notre société : une ambition au service de la personne**

### ANAIS EN CHIFFRES

- 4000 places d'accueil permanentes
- 3 millions d'heures d'accompagnement par an
- 100 établissements & services
- 2200 collaborateurs
- 1600 travailleurs en situation de handicap
- 14 départements / 5 régions

